PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 20 JANVIER 2025 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.

Les conseillers présents : Caroline Bujold

Guillaume Poirier François Poirier Laurent St-Onge Yves Barriault

Est également présente : Madame Christine Henry, directrice générale

et greffière-trésorière par intérim.

Le conseiller Steven Allain est absent.

.....

001-01-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les conseillers présents à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

002-01-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

003-01-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 9 décembre 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2024.

.....

004-01-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 H

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h.

.....

005-01-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 15

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h 15 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h 15.

006-01-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h 30 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h 30.

.....

007-01-2025 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 175 890,76 \$ pour décembre 2024 et de 5 631,95 \$ pour janvier 2025. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

008-01-2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2025 NUMÉRO 348-2024

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement numéro 348-2024 ont été mises à la disposition au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 348-2024 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation des services de l'année financière 2025.

009-01-2025 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MONTANT DÛ ANNÉE 2023

Considérant QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire:

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Bonaventure, un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière par intérim comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la greffière-trésorière par intérim, Christine Henry, transmette, avant le 20 janvier 2025, au bureau de la MRC de Bonaventure, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière par intérim comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soient transmis à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

......

010-01-2025 PERMISSION DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors des travaux en référence au *Tome V – Signalisation routière*;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Alphonse demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et qu'elle autorise l'inspecteur municipal, Marc Cormier, à signer les permis.

011-01-2025 APPEL D'OFFRE ACHAT CAMION DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Alphonse demande des soumissions pour l'achat d'un camion de déneigement pour son service de travaux publics.

Toute soumission doit, pour être considérée valide, être préparée sur les formulaires fournis avec les documents de soumission et accompagnée des documents requis mentionnés au devis.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) au www.seao.ca à partir du 23 janvier 2025. L'obtention des documents est sujette à la tarification applicable définie par le SEAO.

Toutes les demandes d'informations doivent être effectuées par écrit au responsable en octroi de contrat pour l'appel d'offres du Maître de l'ouvrage, Monsieur Alain Côté, alaincote@hotmail.com. Toute question doit obligatoirement être adressée à cette personne.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit pour être validement reçue, être déposée, au bureau de la Municipalité, au 127 rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0 avant lundi 24 février 2025 à 14 h (Heures de l'Est selon l'horloge officielle du CNRC). Les soumissions alors reçues seront ouvertes publiquement immédiatement à la suite de l'heure de tombée mentionnée précédemment au même endroit.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé payable à l'ordre de la Municipalité ou d'une traite bancaire valide totalisant 10 % du montant de la soumission valide pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes encourues par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

.....

012-01-2025 DÉMARCHE VENTE TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse désire vendre une partie de son lot numéro 5 522 290 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être subdivisé pour la vente;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être évalué par un évaluateur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit notarié le terrain suite à la subdivision et la vente;

POUR SES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Alphonse mandate Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à procéder aux démarches nécessaires pour subdiviser lot 5 522 290 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Pionniers.

013-01-2025 DÉNEIGEMENT RANG 5 EST – RGMRAB

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de déneigement pour le chemin du 5^e rang Est seront chargés à partir du 1^{er} janvier 2025 à La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, au coût de 20 000 \$ par saison hivernale, et payable en trois versements de 6 667 \$ chacun, le 15^e jour des mois de février, avril et décembre, la présente résolution remplace la résolution 320-12-2022 à ce sujet.

014-01-2025 ENGAGEMENT ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de la Baie-des-Chaleurs ne désire pas renouveler le contrat de gestion avec l'OMH de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Caplan recherchait également une ressource pour effectuer sa gestion courante;

CONSIDÉRANT QUE les recherches communes ont permis de trouver une ressource ayant la capacité d'effectuer la gestion des OMH des 2 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus de greffière-trésorière adjointe suite au départ de la directrice générale et greffière-trésorière le 31 octobre 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'engagement en date du 15 janvier 2025 de Madame Mélanie Ouellet, au titre d'adjointe administrative pour quelques heures par semaine, tant qu'elle sera à l'emploie de l'OMH de Saint-Alphonse, et nous mandatons la mairesse à signer le contrat d'engagement.

015-01-2025 OMH PROGRAMME SUPPLÉMENT LOYER 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse verse chaque année à l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant représentant 10 % du coût du supplément au loyer pour l'année en cours à l'OMH;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à

l'Office municipal d'habitation de Saint-Alphonse un montant de 231,30 \$ pour l'année 2024, selon le tableau annuel du Programme de supplément au loyer reçu de la Gestionnaire de l'OMH le 20 décembre 2024.

A COOF OOL COUR DE ZONE ADMO NEW DIQUINOND

016-01-2025 COLLOQUE DE ZONE ADMQ – NEW-RICHMOND

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à participer au colloque de zone de l'ADMQ le 29 avril 2025 à New Richmond.

.....

017-01-2025 VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

CONSIDÉRANT QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

CONSIDÉRANT QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes:

CONSIDÉRANT QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

POUR SES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Alphonse autorise Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à faire une demande auprès de Desjardins pour une carte Visa, et que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation. Cette résolution annule la 224-11-2024.

.....

018-01-2025 CLUB 50 ANS ET PLUS - LOYER

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Alphonse augmente de 10 \$ le loyer du Club des 50 et plus de Saint-Alphonse et ce, dès janvier 2025. Le nouveau tarif sera de 85,00 \$ par mois, la présente résolution modifie les résolutions antérieures à ce sujet.

.....

019-01-2025 CLAC – LOYER

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour le loyer pour le Carrefour des loisirs des arts et de la culture soit de 85 \$ par mois dès janvier 2025, la présente résolution modifie les résolutions antérieures à ce sujet.

.....

020-01-2025 RGMRAB- LOYER

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Guillaume Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le nouveau tarif pour la location de l'espace de bureau à la Municipalité pour la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure soit modifié à 130,00 \$ par semaine, la présente résolution modifie les résolutions antérieures à ce sujet.

.....

021-01-2025 EMBAUCHE COORDONNATRICE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche d'Ève Appleby au poste de coordonnatrice de camp de jour et ce, pour la saison estivale 2025, et nous mandatons la mairesse à signer le contrat d'engagement.

.....

022-01-2025 TERRAIN PICKLEBALL

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 20 000 \$ accordé par la MRC de Bonaventure dans le cadre du programme FRR 2;

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet est déposée à l'URLS;

CONSIDÉRANT QU'un montant a été inclus dans le budget 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la signature du contrat avec Les Installations Sportives Agora Inc, soumission 6536, pour les matériaux du terrain de pickleball, signé par Josiane Appleby, mairesse.

.....

023-01-2025 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 4 490,86 \$ au C.R.S.B.P. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine (Réseau BIBLIO GÎM) pour la contribution financière annuelle ainsi que les services informatiques pour 2025.

024-01-2025 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

.....

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2025 par une contribution financière de 3 980 \$.

025-01-2025 CROIX-ROUGE - CONTRIBUTION

Il est proposé par le conseiller Guillaume Poirier appuyé par la conseillère Caroline Bujold, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale par intérim, Christine Henry, à effectuer à la Société canadienne de la Croix-Rouge le versement annuel pour la contribution de 2025 au montant de 225 \$.

	Une période de questions est t questions et émettent des commen	enue. Quelques personnes posent des aires.
027-01-2025	CLÔTURE	
	Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 19.	
	Josiane Appleby, Mairesse	Christine Henry, directrice générale et greffière-trésorière par intérim
	Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du <i>Code municipal</i> .	